

AD.

CONSEIL D'ETAT - RAAD VAN STATE LEGISLATION - WETGEVING L
12-03-1984
Transmis à M. Overgemaakt aan de H.

L. 15.736/2.

Deuxième chambre.

La demande d'avis introduite le 13 septembre 1983 par le Ministre-Président de la Région wallonne, chargé de l'Economie concernant un projet d'arrêté de l'Exécutif régional wallon "fixant la composition du conseil de direction du Ministère de la Région wallonne", a été rayée du rôle le 2 mars 1984, à la demande du Ministre.
